



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Contrat local de santé du Cœur d'Hérault 2015 – Convention de partenariat – Autorisation de signature.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon ont signé le 8 mars 2013 un Contrat Local de Santé qui constitue un prolongement adapté au projet santé de territoire initié par le Pays dès 2003.

Il précise que ce contrat vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit pour trois ans (2013-2014-2015) un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- **La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,**
- **La santé mentale des jeunes,**
- **Le panier de services en santé publique,** dont quatre thématiques prioritaires : les addictions, la nutrition, l'accès aux droits et aux soins, la santé en lien avec l'environnement.

Les deux premières années d'animation et de mise en œuvre d'actions sur le Cœur d'Hérault ont permis de mettre en exergue le partenariat qui unit fortement le Contrat Local de Santé et les trois Communautés de communes (en particulier les services Enfance-Jeunesse) sur des thématiques diverses :

- **La santé mentale des jeunes** : lien entre le SYDEL et les Communautés de communes pour la création du pôle pédopsychiatrique (recueil des besoins, recherche de locaux pour les permanences des structures de prise en charge...etc.), participation des Communautés de communes aux activités du Réseau Santé Jeunes...etc.
- **Les addictions** : participation des Communautés de communes à la concertation réalisée autour du projet addictologie (recueil des besoins, réunions plénières, groupes de travail thématiques...)...etc.
- **La nutrition** :
 - Projet alimentaire : Mise en place par le SYDEL d'actions sur l'alimentation en partenariat avec les Communautés de Communes (Fruit pour la Récré, formation sur l'éducation au goût, ateliers dans les crèches...etc),
 - Activité physique : Participation des Communautés de Communes aux actions menées par Epidaure (Grand Défi Vivez Bougez), par le Comité Régional d'Education Physique et Gymnastique Volontaire (formation « Moins d'écran, plus de temps pour bouger)...etc,
 - Dépistage et prise en charge du surpoids et l'obésité infantiles : sollicitation des Communautés de Communes pour la réalisation du diagnostic menée par le CODES 34 ...etc,
 - Soutien à l'allaitement : participation des Communautés de Communes au groupe de travail et à la formation menée par le Réseau Naître et Grandir en Languedoc Roussillon...etc.
- **L'accès aux droits et aux soins** : transmission d'informations par le SYDEL aux Communautés de Communes dans l'objectif de favoriser l'installation de certains professionnels de santé (dentiste, psychologue, pédiatre...)...etc,
- **La santé en lien avec l'environnement** : recueil des besoins par le SYDEL auprès des Communautés de Communes sur les problématiques de l'habitat indigne et des risques liés aux pesticides...etc,
- **Autres thématiques du panier de services** non prioritaires mais pouvant toutefois être développées en lien avec les Communautés de Communes (Périnatalité/Petite Enfance, Education à la santé, Contraception et vie affective et sexuelle, Tuberculose, Vaccination, VIH/IST/Hépatites, Cancers...etc).
- **L'observatoire territorial de la santé** en cours de création sur le Cœur d'Hérault, avec la possibilité pour les partenaires :
 - De partager des données consacrées à la santé globale du territoire et provenant de sources variées,
 - De se saisir des résultats de l'observatoire dans le cadre de leurs propres politiques.

Le projet de convention joint en pièce annexe a pour objet de formaliser l'ensemble de ces articulations. Les quatre signataires (la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, et le Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault s'engagent sur les éléments suivants :

- Le **travail en partenariat** sur les thématiques citées au sein de l'article n°1, selon le programme d'actions prévu au sein du Contrat Local de Santé joint en annexe n°1,
- La **représentation** des Communautés de Communes au sein des **instances de gouvernance** du Contrat Local de Santé (Commission santé du Pays Cœur d'Hérault, groupes de travail thématiques...etc),
- La **participation** des Communautés de Communes au **financement** de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault, dans le cadre d'un versement annuel de 25 200 euros (soit 8400 euros par Communauté de Communes) au Pays Cœur d'Hérault en 2015.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et le Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL), telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-29-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015